



**ACADÉMIE
DE NANTES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Nantes, le 21/09/2023

Les Inspecteurs d'Académie
Inspecteurs Pédagogiques Régionaux EVS

A

Mesdames, Messieurs les professeurs documentalistes et les CPE

S/C de Mesdames, Messieurs les Chefs d'établissement

Objet : courrier d'information EVS

Rectorat Ce courrier vient en complément de la lettre de rentrée des IA-IPR commune à toutes les disciplines.

Inspection Pédagogique
Régionale

Cher(e)s collègues,

Dossier suivi par

En ce début septembre et après une pause estivale que nous espérons avoir été rassérénante, nous vous souhaitons à toutes et à tous une très bonne année scolaire et ce, tout particulièrement à celles et ceux qui ont rejoint notre académie ainsi qu'aux 36 professeurs et conseillers principaux d'éducation fonctionnaires stagiaires.

IA-IPR EVS

ia-ipr.evs@ac-nantes.fr

Tél. : 02.72.56.65.01

L'équipe d'inspecteurs EVS a le plaisir d'accueillir trois nouveaux IA-IPR EVS, Vincent FEVRIER, Michel HOUDU et Erik JUTEAU, notre collègue Ahmed EL BAHRI ayant fait valoir ses droits à la retraite et Fabrice BEAUDET ayant été nommé sur de nouvelles fonctions au sein de l'académie. Anne LE MAT assure cette année encore les missions de déléguée académique à la persévérance scolaire et à l'insertion (DAPSI) ; elle continuera à suivre nos travaux et notre actualité mais ne fera pas le suivi individuel des professeurs documentalistes et des CPE.

[Ce.ipr@ac-nantes.fr](mailto:ce.ipr@ac-nantes.fr)

Nous attirons l'attention des professeurs documentalistes et CPE [stagiaires](#) et [contractuels](#) sur la parution d'un [guide](#) qui leur est dédié.

4, rue de la Houssinière
B.P. 72616
44326 NANTES Cedex 3

La [circulaire de rentrée](#) parue au BO n°27 du 06 juillet 2023 détaille les priorités de l'année scolaire 2023-2024 : « Une école qui instruit, émancipe et protège ». Cette ambition est au cœur du projet de l'École républicaine : la promesse d'un affranchissement par le savoir, au sein d'une école qui place l'instruction en son cœur, qui assure l'émancipation en offrant les mêmes chances et perspectives de réussite à tous ses enfants, et qui les accueille dans un espace d'apprentissage protecteur. Les professeurs documentalistes et les CPE ont toute leur place pour contribuer à l'excellence et à la maîtrise des savoirs fondamentaux, favoriser l'égalité et la mixité dans les établissements scolaires, la réussite de tous les élèves, favoriser le bien-être de chacun.

La circulaire de rentrée rappelle que « L'École est et doit être un espace protecteur qui permette à chaque élève de devenir un citoyen libre, éclairé, doté des mêmes droits et devoirs et conscient de faire partie d'une même société. » et que « la culture de l'engagement des élèves favorise l'action collective, la prise de responsabilités et l'initiative, contribuant pleinement à leur épanouissement et à leur formation citoyenne. » Le rôle central des professeurs documentalistes dans l'EMI et des conseillers principaux d'éducation à travers l'engagement citoyen est explicite.

Le décret n° 2023-732 du 8 août 2023, le décret n° 2023-738 du 9 août 2023 et la note de service du 20 juillet 2023 définissent les modalités de mise en place du remplacement de courte durée dans les établissements du premier et du second degrés et d'organisation de la continuité pédagogique dans les établissements du second degré publics et privés sous contrat. Ils précisent par ailleurs le dispositif indemnitaire instaurant une part fonctionnelle de l'indemnité de suivi et d'orientation des élèves et de l'indemnité de suivi et d'accompagnement des élèves correspondant à l'exercice de missions complémentaires pour les enseignants volontaires.

Vous trouverez dans l'[infographie](#) suivante les thématiques importantes de cette année :



Nous vous invitons également à consulter et contribuer aux espaces pédagogiques de l'académie de Nantes.

Pour les professeurs documentalistes :

<https://www.pedagogie.ac-nantes.fr/documentation/>

Pour les CPE :

<https://www.pedagogie.ac-nantes.fr/education-vie-scolaire/>

Contacts :

Vous trouverez sur ces espaces pédagogiques la répartition des secteurs d'inspection. Cette répartition, sans être exclusive, vous permet d'identifier l'IA-IPR EVS référent de votre secteur.

Les modalités d'inscription au [programme académique de formation](#) ayant évolué à cette rentrée scolaire, nous attirons votre attention sur l'importance de vous inscrire aux modules de formation qui vous sont proposés au plus vite en confirmant votre abonnement. Nous rappelons également l'importance de mettre à jour et de compléter votre dossier administratif sur l'application **iprof** (données personnelles, formations, compétences...). Cette démarche revêt un caractère essentiel si vous êtes concernés par une promotion cette année.

L'inspection pédagogique régionale a la possibilité de vous adresser des messages grâce à des listes de diffusion. Celles-ci ne prennent en compte que l'adresse académique de chaque professeur. **Nous vous invitons à consulter régulièrement votre courrier électronique à cette adresse.**

Nous attachons une importance particulière à garder des échanges de proximité, à être à votre écoute pour répondre au mieux à vos préoccupations. Au-delà des visites que nous effectuons dans les établissements, vous pouvez nous contacter par notre messagerie électronique. Les demandes à caractère officiel doivent toutefois être faites par écrit, de préférence sous couvert de votre chef d'établissement, la voie télématique devant être utilisée très ponctuellement et réservée à des demandes de renseignements ou d'aide.

Nous vous renouvelons nos vœux pour que cette année scolaire soit aussi riche, fructueuse et épanouissante que possible pour chacun d'entre vous et pour vos élèves.

V. FEVRIER, M. HOUDU, E. JUTEAU, F. PICAUD, C. TEMPLIER-THOMAS